

CONSEIL ACADEMIQUE
Séance du 15/11/2022

DELIBERATION
n° CAC_2022_02

relative à l'élection du vice-président étudiant de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et L712-4,

Vu les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, notamment ses articles 23 et 49,

Vu les candidatures en séance de Monsieur Gauthier CZERNIK, de Mme Hairaty DJIBO, et de Mme Astrid GONZALEZ,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 15 novembre 2022, faisant état des résultats suivants :

- Nombre de Bulletins blancs et nuls :2
- Monsieur Gauthier CZERNIK : 15 Voix favorables
- Madame Hairaty DJIBO : 34 Voix favorables
- Madame Astrid GONZALEZ : 8 voix favorables

Considérant qu'en application de l'article 23 susvisé des statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, le Conseil Académique élit le Vice-président étudiant de l'Université parmi les représentants élus des étudiants de ce conseil,

Considérant qu'en application de l'article 49 susvisé des statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, le Vice-président étudiant est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, si aucun des candidats n'atteint cette majorité, l'élection est acquise au second tour à la majorité relative,

Le conseil académique en formation plénière, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Madame Hairaty DJIBO est élue vice-présidente étudiant de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'université Toulouse 1 Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

Le président du conseil académique,

